



SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE

Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon

**DELIBERATION N°2022-D-057
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Hautes-Alpes
le département

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 9
PRESENTS : 8
ABSENTS : 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501342-20221222-2022d057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2022

Affichage : 30/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'an deux mille vingt-deux, le 22 ,décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Roland BERNAUDON, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Aurélie CHICO, Paul Emile LARDY,

Etaient absents : , Anne DELCROIX, Raphaël LAURES, Geneviève GRANET (a donné procuration à Jean Louis BERARD)

Date de la convocation : 16/12/2022

Secrétaire de séance : Renaud BLANC

Objet : TARIF EAU 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de voter le tarif de l'eau potable pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

DECIDE d'appliquer les tarifs forfaitaires suivants :

- 1) - Forfait Résidence Principale (propriétaire ou locataire à l'année) : 121 €
- 2) - Forfait Résidence Secondaire : 121 €
- 3) - Forfait pour location saisonnière : 60.50 €
- 4) - Animaux : Forfait pour 1UGB / an : 1,5 €

Les abonnés se verront répercuter les taxes de prélèvement au milieu, ainsi que la redevance pollution prélevées par L'agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

